



Neuchâtel, 2 juin 2020

**Retour sur la session des 26 et 27 mai 2020 du Grand Conseil neuchâtelois**

[ordre du jour de la session des 26 et 27 mai](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

**Crédits urgents Covid-19 ([20.603com](#))**

### **Un compromis raisonnable pour une gestion efficace de la crise**

*Le chef du groupe socialiste Jonathan Gretillat a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Le projet de loi proposé par le Bureau n'appelle pas de grands commentaires de la part du groupe socialiste. Il nous paraît judicieux d'offrir une certaine flexibilité au Conseil d'État par rapport à quelques règles contraignantes de la LFinEC alors qu'un certain nombre de mesures devront encore être prises par l'exécutif dans la suite de la gestion de la crise sanitaire, même si on ne se trouve plus en situation extraordinaire. De cette manière, le Conseil d'État pourra débloquer des crédits urgents moyennant préavis, au besoin par consultation électronique ou en tout cas à distance de la Commission des Finances, sur la base d'une note plutôt que d'un rapport formel, et les soumettre à la ratification du Grand Conseil à fin septembre seulement, au moyen d'un seul rapport. Il est utile de préciser que la ratification ne portera que sur les crédits non-débloqués sous le régime de la situation extraordinaire et des pouvoirs exceptionnels confiés au Conseil d'État. La solution proposée est donc un compromis raisonnable qui évite de devoir prolonger la situation extraordinaire sans véritable nécessité.

Une dernière précision importante : même si la modification temporaire parle spécifiquement de mise en œuvre cantonale de mesures prises par la Confédération dans le cadre de la gestion de la crise liée au Covid-19, nous considérons que la dérogation serait par hypothèse également valable pour la mise en œuvre de mesures liées à la gestion de la crise mais qui ressortiraient simplement d'un champ de compétences cantonales. Vu que la présente loi doit entrer



immédiatement en vigueur, la clause d'urgence est également appropriée. Notre groupe acceptera donc le projet de loi. » •

*Le projet de loi est adopté par 107 oui contre 1 non et 4 absentions*

---

### Crédit complémentaire Val-de-Ruz ([20.001ce](#) et [20.001com](#))

#### **Des montants importants mais amplement justifiés**

*Il est revenu à la députée Martine Docourt Ducommun de présenter les arguments du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Il y a moins d'une année, c'est environ l'équivalent d'un mois de précipitations qui est tombé en quelques heures sur le bassin versant de plusieurs villages de la commune de Val-de-Ruz. Impossible pour les sols de la région de laisser s'infiltrer ces eaux qui tombent en continu, qui vont alors ruisseler en emportant divers matériaux durant leur périple. Ainsi, c'est un véritable fleuve qui prend place dans les différents lits de cours d'eau de la vallée, un fleuve rempli de boue, blocs, graviers ou encore de bois, qui a provoqué de gros dégâts dans le Val-de-Ruz par son passage.

Une nuit que les habitantes et habitants de la région aimeraient sans doute effacer de leur mémoire, mais une nuit qui rappelle la force de la nature. Une nature contre laquelle l'humain ne peut que constater les dégâts matériels et dans ce cas également humains, une personne ayant perdu la vie durant cette soirée.

A la lecture du rapport qui nous est soumis aujourd'hui, nous ne pouvons que faire le constat que l'urgence impliquée par un tel évènement météorologique – et non « climatique » comme cela est mentionné dans le rapport de la commission – était nécessaire pour faire face à une telle situation. Ceci afin de ne pas augmenter le nombre de victimes, freiner les dégâts matériels et à moyen terme, rendre la zone de nouveau vivable.

Le groupe socialiste ne peut que saluer la collaboration qui a opéré entre la commune de Val-de-Ruz et le Canton durant cette période. Nous remercions également les personnes et entreprises qui ont œuvré pour ce retour à la normale.



Il y a certes des montants importants qui ont été dépensés durant les semaines qui ont suivi l'épisode, mais ils sont à nos yeux totalement justifiés au vu de la situation particulière.

Le rapport rappelle bien que c'est l'addition des paramètres exceptionnels qui a conduit à cet évènement. Notre groupe l'a bien compris, mais il sait aussi que si aucune réelle mesure n'est prise pour faire face au réchauffement climatique, ce genre d'évènements météorologiques risquera d'être de plus en plus fréquent. C'est pourquoi, nous devons agir à la source, mais aussi dans le domaine de la lutte contre les crues. Dans ce sens, nous nous réjouissons du débat sur le Plan climat et autres rapports en lien avec les dangers naturels.

Le groupe socialiste soutiendra le décret à l'unanimité.

Je vous remercie. » •

*Le projet de décret est accepté à l'unanimité.*

---

### Entretien des routes nationales ([19.034ce](#) et [19.034com](#))

#### **Une nouvelle loi pleinement satisfaisante**

*Le député David Moratel a présenté la position du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Après plusieurs années de fonctionnement, la Loi sur l'entretien des routes nationales méritait une révision pour corriger certains manquements.

Le canton de Berne n'a pas désiré faire partie de la nouvelle organisation. Ce sont donc les cantons du Jura et de Neuchâtel qui ont créé une société simple. Cela permettra ainsi de garder son autonomie et n'engendrera pas de modification organisationnelle tout en évitant les transferts de personnes.

Grâce à une bonne gestion durant onze ans, la société dispose de neuf millions de capitaux propres. Une autre bonne nouvelle, l'État de Neuchâtel prélèvera une redevance annuelle de maximum 3 % dans le fonds, ce qui représente entre 100'000 et 200'000 francs par année.

Cette nouvelle loi permettra encore :



- de créer une commission du personnel et de garantir le statut de droit public du personnel,
- de nommer un organe de révision,
- de conclure une assurance RC,
- la création d'un centre d'exploitation des routes nationales dans les montagnes neuchâteloises.

En résumé, cette nouvelle loi amènera une multitude d'éléments positifs et je cite : "sera simple, transparente et claire".

Un grand merci au personnel qui travaille jour et nuit, 7 jours sur 7 et par tous les temps pour nous permettre de bénéficier de routes nationales de très bonne qualité.

Vous l'avez compris, le parti socialiste acceptera à l'unanimité ce rapport.

Merci ». •

*Le projet de loi est adopté à l'unanimité.*

---

### Jeux d'argent ([20.021ce](#) et [20.021com](#))

#### **Un débat qui ne doit pas opposer culture et sport**

*Le député Alexandre Houlmann a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les député·e·s,

Disons-le d'emblée, pour le groupe socialiste le débat sur la répartition des bénéfices n'est pas un combat entre la culture et le sport. Les deux domaines tendent au développement bien compris de la personne dans son intégralité. Ils ont une importance sociétale comparable et complémentaire. Il s'agit donc de veiller à une certaine équité dans le domaine des soutiens qui leur sont apportés par les pouvoirs publics et qui relèvent de notre juridiction.

Si la culture ouvre aux interrogations existentielles, à la découverte de la beauté, à la maîtrise des arts, les deux domaines ouvrent à l'échange et aux rencontres. Le sport pour sa part revêt une grande importance sociale qui participe notamment à une bonne cohésion de la société au



travers de l'intégration des communautés étrangères ainsi que de l'apprentissage du respect de l'autre et des règles. Il participe également grandement à un développement d'une bonne hygiène de vie qui influence très positivement, non seulement les comptes publics, mais la qualité de vie, et ceci sur le long terme, pour chaque individu qui s'y adonne régulièrement. En résumé et comme le préconise très bien le proverbe latin « *Mens sana in corpore sano* », il s'agit de promouvoir un esprit sain dans un corps sain et ceci pour le bien de notre société.

Il ne s'agit donc ici, à aucun moment, de remettre en cause l'un ou l'autre domaine, mais bien de veiller à ce que chacun d'eux dispose de moyens suffisants pour fonctionner. De ce point de vue, le groupe socialiste reconnaît que les moyens dévolus aux sports sont insuffisants, même si les positions pour arriver à un rééquilibrage divergent. Si cette position contredit partiellement la motion 20.118 qui tendait à figer la situation actuelle, force est de constater que celle-ci avait été votée dans une précipitation qui est toujours mauvaise conseillère. En effet, à l'époque du vote de la motion munie d'une clause d'urgence, alors qu'objectivement il n'y avait aucune urgence, une très grande partie des député·e·s ne disposait pas des informations centrales dont nous avons connaissance aujourd'hui. Il y a donc fort à parier que le vote sur cet objet serait bien différent s'il avait lieu aujourd'hui, ce qui rend cette motion pour le moins sujette à caution et devrait permettre la reprise d'un débat factuel et des décisions en pleine connaissance de cause.

Le groupe socialiste acceptera dans sa grande majorité les deux décrets (CJA et CORJA) ainsi que la loi. Il acceptera également le classement de la motion. En ce qui concerne les amendements, je reprendrai la parole lors du débat de ceux-ci. Amendement PLR (art. 3 al. 1) : partagé.

Force est de constater que pour les deux entités que les moyens dévolus à la culture et au sport révèlent des différences abyssales et à chaque fois en défaveur du sport. Si une part du groupe socialiste se satisfait de ce constat, une autre partie plaide cependant pour la mise en place d'un mécanisme de réajustement en faveur du sport, présent dans cet amendement.

[Le groupe socialiste se prononcera comme suit : ]

Amendement Com. (art. 3 al. 2) : Oui  
Amendement Com. (art. 3 al. 4) : Oui  
Amendement inter, (art. 3 al. 4) : Non  
Amendement inter, (art. 8) : Non  
Amendement VL-PDC (art. 8 al. 1) : Oui  
Amendement CE (art. 28 al. 1) : Oui » •



*Le projet de décret 1 est adopté par 109 oui sans opposition.*

*Le projet de décret 2 est adopté par 110 oui sans opposition.*

*Le projet de loi amendé est adopté par 101 oui contre 8 non.*

---

### Forêts 2020-2024 ([20.005ce](#))

## Un bon rapport et, plus encore, des perspectives réjouissantes pour nos forêts

*La députée Laurence Vaucher a exposé les arguments du groupe.*

« Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députées et les députés,

Dans le cadre d'une mise en œuvre cantonale de la politique forestière de la Confédération, respectivement de l'OFEV, le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction du rapport du Conseil d'État convention-programme Forêts 2020-2024, dont les objectifs vont dans le sens de la protection du milieu et des écosystèmes forestiers ainsi que d'une exploitation respectueuse et durable des bois. Une vision prospective de la gestion sylvicole, tenant compte des changements climatiques actuels et des prévisibles problématiques qui y sont liées, telles qu'assèchements ou attaques d'organismes nuisibles, est également à saluer.

Nos forêts, 30'800 ha, recouvrent environ 40% de la superficie du canton. Elles représentent une richesse inestimable du point de vue économique, socio-culturel et écologique. Leur bonne gestion et leur entretien constituent d'ailleurs depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle une tâche cantonale importante. (Permettez-moi de mentionner au passage les forêts jardinées du Val-de-Travers connues comme exemplaires par les spécialistes du monde entier et souvent visitées).

Les trois axes des programmes partiels qui nous sont présentés s'inscrivent dans la continuité de la sylviculture neuchâteloise en y intégrant les défis d'aujourd'hui, y compris le fait que les rendements actuels ne sont plus ceux d'avant-hier. A relever toutefois que le bois issu de nos forêts est aujourd'hui considéré comme une énergie renouvelable et durable dans la mesure où l'accroissement annuel permet de couvrir les besoins en bois pour diverses affectations.

Le crédit d'engagement qui nous est demandé est de CHF 19'300'000. Charge nette pour le canton : CHF 4'091'500 à répartir sur 5 ans de 2020 à 2024



Nous apprécions l'effort de négociation du Conseil d'État auprès de la Confédération pour obtenir un subventionnement permettant de mener à bien les travaux à entreprendre selon trois axes :

1. Forêts protectrices : 15% de la surface forestière cantonale à entretenir. Protection des personnes ou des habitations contre les dangers d'éboullis, par exemple.
2. Biodiversité en forêt : protection de l'écosystème proche de l'état naturel, protection des habitats et éléments de mise en réseaux, aménagement d'espaces permettant de contrôler les effets des mesures de protections. Selon les cas, les propriétaires privés peuvent être indemnisés s'ils renoncent à exploiter certaines parcelles protégées
3. Gestion des forêts : maintien en bonne santé des essences, bien-être des usagers humains, de la faune, de la flore et de la biodiversité. Prise en compte des enjeux économiques, des changements climatiques et des organismes nuisibles. Ce poste concerne 26'000 ha sur 30'500 ha de forêts au total.

Le fait d'avoir regroupé ces trois conventions-programmes sous une seule : Convention programme Forêts, offrira la possibilité de transférer au besoin certains fonds vers une autre convention partielle. Cette souplesse est bienvenue dans un domaine où des événements imprévisibles, liés à des intempéries ou autres, empêcheraient de réaliser certaines tâches.

Le soutien financier de la Confédération est distribué sous forme de coûts effectifs ou de forfaits selon les missions. L'État gère la mise en œuvre et les fonds avec la participation de la Confédération et de tiers, soit les propriétaires privés.

Une mise en œuvre opérationnelle laissée aux cantons permet de tenir compte de leurs particularités géographiques et topographiques. Le SFFN assurera ces tâches. À relever qu'à juste titre, c'est un point important, la Confédération subventionne largement les études qui permettent d'évaluer les effets des mesures de protection engagées.

Pour conclure, notre groupe acceptera à l'unanimité ce rapport et le décret qui y est lié.

Je vous remercie de votre attention. » •

*Le projet de décret est accepté par 108 voix sans opposition.*



---

**Nature et paysage 2020-2024 ([20.006ce](#))**

**Des conventions encourageantes mais quid des questions de fond ?**

*C'est – à nouveau – la députée Laurence Vaucher qui a exposé les arguments du groupe.*

« Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députées et les députés,

Les questions liées à la protection de la nature et à la qualité de nos paysages nous tiennent particulièrement à cœur et le groupe socialiste apprécie que la Confédération, à travers ses conventions-programmes, incite non seulement par un cadre légal, mais aussi financièrement, les cantons à passer à l'action.

Nous ne reviendrons pas sur le fonctionnement des conventions-programmes, il en a été largement question aujourd'hui.

Nous parlons des deux conventions-programmes :

- Paysages dignes de protection avec une charge nette pour l'État de 621'000.- francs
- Protection de la nature avec une charge nette pour l'État de 4'546'833.- francs

Relevons que le soutien accru de la Confédération pour la période 2020-2024, 9,3 millions sur 14.5 millions engagés, dénote de l'urgence de protéger des éléments naturels qui disparaissent très rapidement pour des raisons aussi bien climatiques que liées aux activités humaines. Cette manne fédérale permettra au DDTE de mettre en place deux outils-cadres stratégiques importants :

Pour la protection des paysages :

- Une conception cantonale du paysage

Les mesures à mettre en place dans cette thématique sont apparemment encore floues et la mise en place d'un concept cantonal du paysage sera utile et nécessaire.

On évoque dans le rapport la reconstruction de murs de pierres sèches et la mise sous protection de sites marécageux. Diverses associations concernées seront sollicitées pour des actions de





terrain ou pour amener leurs projets qui pourront être soutenus. Il faut saluer au passage le travail de sauvetage conséquent accompli depuis des années par ces associations.

Nous nous posons la question des mesures en agglomération, le Conseil d'État peut-il nous expliquer de quoi il s'agit ?

Pour la protection de la nature :

- Une stratégie globale cantonale, à partir d'une carte topographique contenant des informations. Priorités, objectifs, mesures de conservation, mise en réseau de biotopes, concept de suivis de l'effet des mesures, planification de mise en œuvre de la stratégie.

Dans ce domaine, les mesures fédérales sont opérationnelles avec la Stratégie Biodiversité Suisse. L'outil principal consiste en une mise en réseau de zones présentant encore des caractéristiques de faune et de flores non atteintes. Ou lorsque ce n'est plus le cas, leur revitalisation.

Sur le plan cantonal, d'autres mesures sont préconisées, dont l'aide à une exploitation agricole extensive, la revitalisation de sites marécageux, etc. Au total dix mesures, bien détaillées dans le rapport, qui permettront, nous l'espérons, d'amorcer un retour progressif vers la biodiversité et la richesse des milieux naturels qui constituaient notre territoire.

Nous sommes très satisfaits d'apprendre qu'un poste temporaire sur quatre ans sera créé afin de renforcer les équipes responsables. L'évaluation des effets obtenus, tâche prévue, est également essentielle.

Le groupe socialiste approuvera ces deux crédits d'engagement ainsi que le classement de la motion Fabien Fivaz. Il suivra très attentivement les rapports promis par le DDTE concernant la mise en œuvre de ces conventions sur une période de cinq ans et les premiers résultats obtenus, en espérant qu'ils seront patents et concluants.

A titre personnel, je regrette que ces rapports n'aient pas pu être traités en commission. Nous nous sommes privés d'un débat de fond sur ces questions. En effet, j'ai l'impression que l'on soigne de manière très couteuse les symptômes sans en avoir identifié les causes.

Dans ce domaine, beaucoup d'intérêts antagonistes s'affrontent, ceux de l'agriculture intensive, du tourisme dans les réserves naturelles, des VTT, de la construction, etc. Ne devrions-nous pas demander prochainement des « États-généraux du paysage et de la protection de la nature » afin de définir où se situe l'intérêt général du canton et de sa population ?



Je vous remercie de votre attention. » •

*Le projet de décret 1 est adopté par 110 oui sans opposition.  
Le projet de décret 2 est adopté par 109 oui sans opposition*

---

### Soutien à la pêche professionnelle ([20.015ce](#))

#### **Des mesures rapides pour sauver une profession ancestrale**

*Le député et président du groupe socialiste Jonathan Gretillat a présenté la position et les arguments du groupe.*

« Monsieur le Président,

Le Groupe socialiste a accueilli favorablement le rapport du Conseil d'État concrétisant le soutien cantonal à la pêche professionnelle, et tient à saluer le traitement rapide de ce dossier important par notre exécutif. On a déjà eu l'occasion de le reconnaître lors de précédents débats au Grand Conseil : avec la situation de grave détresse dans laquelle se trouvent les pêcheurs professionnels de notre canton, ce n'est rien de moins que la survie d'une profession immémoriale qui est en jeu !

Bien évidemment, l'urgence de la situation nécessite une réponse de la collectivité avant qu'il ne soit trop tard pour agir. Néanmoins, au-delà de la loi et du concordat que nous adopterons aujourd'hui, il conviendra de prendre le temps de suivre le dossier et de répondre de manière approfondie à certaines questions qui demeurent en suspens. Notamment, analyser sérieusement les causes de diminution de la faune aquatique, et donc du nombre de poissons pêchés ; mais également, étudier de manière circonstanciée la problématique de l'état sanitaire et de la qualité de l'eau du lac ; ou encore de se pencher sur la viabilité économique à terme du secteur d'activité concerné, en lien avec d'éventuels processus de reconversion accompagnés par la collectivité. Afin d'analyser la situation de manière plus large et globale, nous déposerons prochainement un postulat à ce sujet.

Nous tenons également à souligner quelques bémols et questions suscités par l'examen du rapport du Conseil d'État : comment et selon quelles modalités spécifiques seront fixées les conditions d'octroi de l'aide financière aux pêcheurs professionnels ? Quels contrôles sont



envisagés pour s'assurer que les aides soient accordées à bon escient ? Le Conseil d'État pourrait-il nous faire parvenir les prises de positions des associations de protection de l'environnement consultées, ainsi que celle de la commission consultative "faune aquatique", notamment s'agissant de la question de la chasse au cormoran ? Enfin, comment est envisagée la mise en œuvre des heures de chasse autorisées sur la base des éphémérides, au vu des difficultés pratiques que cela peut induire ?

Le Groupe socialiste acceptera ainsi la modification de loi qui nous est soumise ainsi que le décret d'approbation de la modification du concordat intercantonal. » •

*Le projet de loi est adopté par 104 oui sans opposition.*

*Le projet de décret est adopté par 102 oui sans opposition.*

---

### Ouvrages de protection contre les crues ([20.002ce](#) et [20.002 20.003com](#))

### Revitalisation des eaux ([20.003ce](#) et [20.002 20.003com](#))

## Des mesures efficaces et satisfaisantes, malgré certaines interrogations

*Il est revenu au député Philippe Loup de présenter les arguments du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Que cela soit dans le cadre de la protection contre les crues ou la revitalisation des cours d'eaux ainsi que dans d'autres domaines que l'on vient de traiter précédemment, la mise en place par la Confédération des conventions-programmes sont des outils aussi utiles qu'efficaces. Utiles car ils permettent, une fois qu'un état de situation est posé et qu'une planification des mesures à prendre est faite, de passer à une mise en œuvre soutenue de façon significative par la Confédération et permet ainsi d'éviter que les cantons et les communes ne s'en préoccupent au gré de leurs finances ou de leurs humeurs politiques. Ces conventions-programmes révèlent également d'une certaine efficacité car un regard, un contrôle des mesures prises, des travaux engagés sont effectués permettant ainsi d'éviter les chantiers alibis ou les demi-mesures inappropriées.

En matière de protection contre les crues, jusqu'à un certain jour de juin 2019, nous n'étions pas loin à penser que le canton de Neuchâtel, au paysage aimable traversé par des rivières nonchalantes, n'avait pas à craindre de dangereux événements provoqués par des forces



naturelles indomptables aux conséquences douloureuses, voire mortelles. Pourtant, la Nature nous a rappelés à l'ordre, nous montrant sa force face à notre insouciance relative.

Si les communes ont la responsabilité de la protection contre les dangers naturels, il est juste et responsable que le Canton participe de façon significative aux efforts consentis. La mise en œuvre d'une base de données des lieux à dangers est essentiel tout comme il est important qu'elle soit revisitée périodiquement.

Le bilan sur les réalisations faites dans le cadre de la convention-programme 2016-2019 est pour le moins satisfaisant. Satisfaisante est également la possibilité de coupler différents programmes entre eux, par exemple ceux traitant de la protection contre les crues et la revitalisation des cours d'eaux.

Si nous portons maintenant un regard plus précis sur les travaux prévus pour la période 2020-2024 couverte par la présente convention-programme, nous ne pouvons qu'y souscrire pleinement tout en émettant toutefois quelques interrogations. En effet, les tergiversations de la commune du Landeron pour la mise en œuvre de mesures contre les crues nous inquiète quelque peu. Bien sûr, nous comprenons qu'une commune ne peut faire fi de sa situation financière avant la mise en œuvre de travaux coûteux, mais nous sommes plus encore soucieux de la sécurité de sa population en prenant les mesures adéquates. Cette pesée d'intérêt est normale mais mérite la certification professionnelle des services cantonaux spécialisés dans ces domaines.

Nous apprenons par ailleurs que la carte des dangers indique que certaines bâtisses se trouvent dans des zones à risque sans que leur existence soit remise en question. En définitive, seule la construction de nouveaux bâtiments est ici considérée et donc interdite. Cette distinction entre l'existant et le prévu est-elle vraiment judicieuse notamment au regard des événements survenus au Val-de-Ruz ?

Une nouveauté, sans doute provoquée en partie par les changements climatiques, est la protection contre les ruissellements. Nous comprenons toute la difficulté de les prévoir en temps et en lieux mais quels sont les outils d'évaluation actuellement à disposition et comment mettre en œuvre des mesures efficaces en ce domaine ?

Au demeurant de ces interrogations, le groupe socialiste votera ce décret portant sur un crédit d'engagement de 3 millions 276'000 francs.



Concernant la revitalisation des cours d'eau, l'obligation fédérale auprès des cantons de revitaliser les cours d'eau se trouvant en mauvais état rencontre évidemment l'assentiment complet du groupe socialiste. Que cette contrainte se mette en œuvre sur une planification de 80 ans nous laisse à la fois songeurs mais confiants en la durabilité de l'État et de ses objectifs. Nous ne doutons pas que les Grands Conseils de demain et d'après-demain sauront suivre voire même accélérer ce processus de revitalisation.

Ici aussi le travail de relevé cartographique afin d'avoir une bonne vision de l'état écomorphologique des 370 km de cours d'eau mais aussi des 50km de rives du lac est essentiel pour une mise en œuvre des différents programmes de revitalisation.

Le financement confédéral est important et devrait ainsi permettre d'avoir une réelle continuité dans les projets et dans leur rythme de mise en œuvre. Il est agréable de savoir que les objectifs fixés pour la période 2016-2019 ont été atteints. Le programme 2020-2024 rencontre également notre assentiment, même si la revitalisation de la Pointe d'Areuse remet en cause quelques pratiques de la pêche.

Au regard de la gestion des rives du lac, le devenir de la Pointe du Grain face à l'érosion continue à laquelle ce lieu est sujet nous interpelle. Quand est-il du niveau de compétence entre le canton et la commune de la Grande Béroche ? Est-il prévu une intervention à cet endroit pour éviter que la plage disparaisse dans le futur ? Qu'en est-il des discussions avec les autorités communales de la Grande Béroche à ce sujet ?

Pour le reste, le groupe validera par son vote le décret portant sur un crédit d'engagement de 3 millions 375'000 francs. » •

*Le projet de décret pour les ouvrages de protection contre les crues est adopté par 109 voix sans opposition*

*Le projet de décret pour la revitalisation des eaux est adopté par 110 voix sans opposition.*

---

### Politique régionale ([20.022ce](#))

## Une politique engageante et en faveur d'un équilibre régional

*Il est revenu à la députée Annie Clerc de présenter les arguments du groupe socialiste.*



« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le rapport du Conseil d'État relatif à la mise en œuvre de la politique régionale fédérale est en premier lieu un rapport d'information sur ce qui s'est fait dans le canton ces quatre dernières années. C'est ensuite un programme d'action permettant de décliner la politique fédérale et cantonale pour la période 2020-2023. Les deux projets de décrets nous demandent d'accorder les moyens nécessaires pour déployer une large palette d'outils de soutien économique, sous forme de subventions ou de prêts. Ils sont indispensables aux futurs engagements quadriennaux.

La nouvelle politique régionale fédérale est, nous le savons, un instrument de déploiement stratégique pour soutenir le développement des régions excentrées et de montagne – autrement dit, des cantons comme le nôtre – en complément de l'activité des métropoles économiques du pays. La participation de la Confédération provoque un effet démultiplicateur pour lever des fonds cantonaux et privés. Les projets de l'annexe 1 en témoignent.

Avec cet effet de levier, la Confédération contribue à la création et à la sauvegarde d'emplois tout en tentant d'éliminer les inégalités régionales. Elle veut renforcer l'innovation et la création de valeur ajoutée, en s'appuyant sur le dynamisme et les forces locales.

C'est un instrument précieux pour le canton de Neuchâtel pour consolider les filières industrielles, soutenir les PME innovantes et stimuler le potentiel de la filière touristique. Les projets doivent répondre à des critères d'éligibilités définis au plan fédéral, comme l'implication de plusieurs partenaires ou la prise en compte du développement durable. À ce propos, le Conseil d'État peut-il nous préciser comment est évaluée la qualité des projets soumis, en particulier sous l'angle de la durabilité ?

Le rapport présente les programmes auxquels participe le canton, avec différents partenaires, nos voisins plus ou moins proches. Le programme de Suisse occidentale se développe autour de plateformes de mise en réseau, de promotion des savoir-faire et d'organismes de coaching. Le programme Arc jurassien poursuit deux objectifs stratégiques : favoriser l'émergence de projets collaboratifs dans le secteur industriel et renforcer la structuration d'un système touristique intégré autour d'une destination. Le Conseil d'État peut-il nous dire si comment ces programmes intercantonaux positionnent le canton ?

Le chapitre sur le programme cantonal livre une intéressante analyse sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces. Il dégage quatre axes d'action :

- Le premier encourage les expérimentations ouvertes collectives et intersectorielles, en tentant de réinventer certaines manières de faire et d'accroître la capacité d'innovation.



- Le deuxième axe tentera de promouvoir une industrie de solutions orientée vers la demande et la mise en place de nouveaux modèles de collaborations.
- Le troisième axe sera le tourisme, un tourisme augmenté, avec une offre attractive et transversale en lien avec les activités économiques et culturelles du canton. Il devient urgent de montrer qu'il y a d'autres sites à découvrir et apprécier que le Creux-du-Van, même si celui-ci reste un élément remarquable !
- Le dernier axe soutiendra des transformations systémiques pour répondre aux défis socio-économiques et environnementaux. Il s'agira d'être proactifs, de ne pas subir les changements mais de les appréhender et d'en tirer profit.

Le groupe socialiste apprécie les bilans et les projections du rapport qui démontre – s'il faut encore le démontrer, en ce moment de crise Covid-19 – l'importance du rôle que doit jouer un État pour stimuler l'économie, lui donner les impulsions nécessaires. Ces aides réfléchies et bien calibrées peuvent être efficaces pour aider à imaginer et lancer des projets, notamment dans des domaines ou des régions où cela est moins facile. L'addition des subventions fédérales et cantonales permet aussi de viser un équilibre régional et d'éliminer les inégalités.

Mais il ne sert à rien de viser la croissance pour la croissance ou de stimuler des projets qui ont potentiellement des effets globaux néfastes. Il est important d'incorporer dans les axes de développement des critères clairs, notamment au plan de l'écologie et de la durabilité. Le progrès ne pourra pas se faire contre les équilibres naturels. Il ne doit pas accroître les inégalités sociales. Le Conseil d'État a-t-il l'intention de soutenir des projets qui innovent aussi du point de vue social, avec, par exemple, d'autres formes d'organisation du travail comme l'économie sociale et solidaire ou les coopératives ?

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les deux décrets qui sont liés à ce rapport, en faveur du programme intercantonal de Suisse occidentale et pour la réalisation du programme cantonal.

Je vous invite à faire de même et vous remercie de votre attention. » •

*Le projet de décret 1 est adopté par 108 oui sans opposition.*

*Le projet de décret 2 est adopté par 110 oui sans opposition*



**Recommandation socialiste – Soutien État-BCN à la société civile neuchâteloise en difficulté**  
**([20.126](#))**

**Une mesure qui en appelle d'autres**

*Il est revenu au président de groupe Jonathan Gretilat de présenter les arguments du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président,

Comme vous avez pu le constater, la recommandation du Parti socialiste a été déposée le 13 mars 2020, à la veille des mesures extraordinaires mises en place dans le cadre de la crise sanitaire. Elle visait à inviter le Conseil d'État à proposer à la Banque cantonale neuchâteloise la mise en place d'un système de prêts sans intérêts, garantis par l'État, pour permettre aux acteurs économiques, culturels, sociaux et sportifs de la société civile neuchâteloise de disposer dans l'immédiat de liquidités, le temps de trouver d'autres solutions spécifiques.

Nous sommes ravis de constater que le Conseil d'État n'a pas attendu le Parlement pour agir, d'ailleurs déjà dans le sens de la recommandation, qui se trouve ainsi d'autant plus justifiée. Il ne s'agit bien évidemment pas d'une panacée, mais d'une béquille, d'un outil parmi d'autres qui seront nécessaires d'être mis en place par la collectivité pour affronter les conséquences économiques et sociales de la crise liée à la Covid-19. » •

*La recommandation est acceptée par 90 oui contre 6 non.*

---

**Recommandation PopVertsSol - Quelle reconnaissance pour le personnel des institutions de soins engagé dans la lutte contre le Covid-19 ? ([20.136](#))**

**Une recommandation comme prémice d'un débat crucial**

*C'est la députée Florence Nater qui a présenté la position du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,





Le groupe socialiste a longuement débattu de la recommandation PVS qui demande au Conseil d'État d'agir pour une reconnaissance à la fois immédiate – sous forme de gratification financière par exemple – mais aussi durable – par une revalorisation des salaires et des conditions de travail – du personnel des institutions de soins exposé au Covid-19.

A l'instar du groupe PVS et à l'image des différentes interventions partagées à cette tribune lors de notre session de début mai, le groupe socialiste salue une fois encore l'inestimable engagement qui a été celui du personnel des hôpitaux, des EMS et de NOMAD durant cette crise sanitaire sans précédent. Tout comme le groupe socialiste est reconnaissant de l'engagement qui a été celui des employé-e-s des commerces d'alimentation, des collaboratrices et collaborateurs de la poste, des travailleurs et travailleuses des services de voirie, des éducatrices et éducateurs des institutions accueillant des personnes vivant avec un handicap et j'en oublie. Cette liste ne saurait en aucun cas se prétendre exhaustive.

Et c'est bien la mise en perspective de cette énumération, de surcroît non exhaustive, en regard du focus exclusif de cette recommandation qui vise, je cite, « le personnel des institutions de soins exposé au Covid-19 » qui est problématique pour le groupe socialiste.

L'intention de cette recommandation est louable, et partagée. Mais à vouloir assurer un nécessaire geste de reconnaissance ainsi qu'une revalorisation durable de ces métiers, la recommandation telle que formulée induit d'autres discriminations. D'abord à l'intérieur même des institutions concernées. Comment imaginer reconnaître, avec une pleine objectivité, les personnes qui ont été exposées et mises sous pression par des horaires de travail et des conditions de travail extrêmes, de celles qui ne l'ont pas été ? Comment justifier, auprès de celles et ceux qui n'ont peut-être pas été en première ligne mais qui ont assuré un maillon essentiel au fonctionnement de l'institution en temps de crise, comment justifier auprès de ces personnes « Non pas de gratification pour vous » ? Difficile, si ce n'est impossible.

Et ce qui se révèle potentiellement discriminatoire à l'intérieur même des institutions l'est aussi à l'extérieur, vis-à-vis de ces autres travailleuses et travailleurs qui ont été au front et mis à rude épreuve. Toutes celles et ceux qui ont continué à assurer leur travail en faveur de la communauté sans avoir la possibilité de rester à la maison et de faire du télétravail. Sommes-nous habilités, chères et chers collègues, à définir des plus méritants parmi tous ces méritants ? A cette question il est difficile de répondre par l'affirmative au risque, je le répète, de créer de nouvelles discriminations. C'est pourquoi en l'état, le groupe socialiste ne pourra pas, dans sa grande majorité, accepter cette recommandation, partagé majoritairement entre refus et abstentions, avec quelques voix favorables.



Et pourtant, au-delà de ces réserves, nous reconnaissons que cette recommandation pose en filigrane des questions fondamentales : d'une part celle des conditions de travail et de la reconnaissance de ces métiers indispensables au fonctionnement d'une communauté de vie, ces métiers qui permettent d'assurer la couverture de nos besoins de base : la faim, la soif, la santé, l'éducation, la sécurité. Oui, il est temps de reconnaître ces métiers pour ce qu'ils sont : tout simplement indispensables à la vie d'une communauté. Les applaudir chaque soir c'était bien, symboliquement et humainement, mais ce n'est clairement pas suffisant. Enfin au-delà de ces questions immédiates, urgentes, c'est aussi la question plus fondamentale de la répartition des revenus à l'intérieur même de notre communauté qui est posée par la crise et par la réponse sociétale que nous devons y apporter, aujourd'hui et demain.

Vous l'aurez compris. Soucieux de ne pas créer des discriminations et des inégalités alors même que la finalité de cette recommandation se veut être la reconnaissance et la valorisation des métiers essentiels, le groupe socialiste propose un amendement, amendement qui invite le Conseil d'État à agir auprès des partenaires sociaux, non seulement des institutions de soins mais de tous les métiers essentiels à la vie d'une communauté, pour que les conditions salariales et de travail soient revues à la lumière de leur indispensabilité. Nous vous invitons donc à accepter l'amendement du groupe socialiste.

Même amendée, cette recommandation à elle seule ne saura relever cet important défi de la reconnaissance des métiers essentiels. Mais ainsi amendée, cette recommandation est une impulsion dans un débat crucial pour l'avenir de notre société.

Je vous remercie de votre attention. » •

*La recommandation amendée est acceptée par 56 oui contre 46 non.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 2 juin 2020.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*